

application pénalités groupement TC INNOV / CHANUT

montant initial marché HT = 1 028 743.50 €

cf art 12.1.1.2 du CCAP " tout retard constaté par rapport aux délais définis à l'AE entraine l'application de la pénalité prévue à l'article 20.1 du CCAG travaux" soit 1/3000ieme par jour de retard.

nombre de jour de retard:

délai contractuel se finissant le 15 novembre 2020 (y compris phase de mise en route)

nov-20	déc-20	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	août-21
15	31	31	28	31	30	31	30	31	19
nombre de jours	277								

calcul du montant de pénalité applicable

au 19/08/2021 94 987.32 €